

STAGES EN ENTREPRISE SIN – SSC – DS – CYBER

DIRECTIVES

(à l'intention des étudiants, des professeurs EPFL et des entreprises / universités qui accueillent des diplômants)

► INTRODUCTION

Nos étudiants ingénieurs doivent effectuer un stage ou un projet de master en entreprise lors de leur cycle master. L'objectif est de développer leurs aptitudes professionnelles en complément de la formation théorique et pratique délivrée par l'EPFL. Les étudiants ont la possibilité de faire leur stage en Suisse ou à l'étranger.

(Visitez le site web <http://stages.epfl.ch/>)

► TYPES DE STAGES

Le stage est une immersion pratique en entreprise, dans le domaine de formation de l'étudiant et doit contribuer à développer son comportement et les aptitudes nécessaires à l'exercice de sa profession future.

Les étudiants SSC – SIN - DS – CYBER peuvent effectuer le stage durant le cycle master en choisissant un des modèles :

- ✓ Court : d'une durée de 8 semaines minimum pendant l'été uniquement.
 - ✓ Long : d'une durée de 6 mois minimum.
 - ✓ Intégré au Projet de Master en entreprise.
- 1) Ces stages doivent impérativement être validés par le Directeur de la section avant le début du contrat.
 - 2) Les stages, courts ou longs, doivent être un travail à temps complet (100%).
 - 3) Pendant le stage, les étudiants ne sont pas autorisés à suivre des cours.

► CONDITIONS & DUREE

Pendant la période de stage, les étudiants sont en congé, mais restent immatriculés à l'EPFL moyennant un coût de CHF 50.--.

Stage court

- Durée : 8 semaines minimum
- Quand : pendant l'été (juillet & août)
- Où : en entreprise
- Encadrement : validation obligatoire par le directeur de section avant le début du contrat

Stage long

- Durée : 6 mois
- Quand : au printemps dès le 15 février
à l'automne dès le 15 juillet
- Où : en entreprise
- Encadrement : validation obligatoire par le Directeur de la section avant le début du contrat

Projet de Master dans l'industrie

- Durée : 6 mois (26 semaines)
- Quand : Semestre d'automne : du 1er août au 1er octobre
→ (*Étudiants Cyber : du 1er septembre au 1er octobre*)
Semestre de printemps : du 15 février au 1er mars
- Où : en entreprise
- Encadrement : supervision par un professeur de la faculté I&C
(se référer aux [directives](#) sur le PDM)

▶ **EVALUATION**

Stages courts et longs

A la fin de la période de stage, un questionnaire d'évaluation est envoyé au superviseur de l'industrie qui se prononcera sur le travail fourni par l'étudiant.

En fonction de l'appréciation, le Directeur de la section décidera de valider ou non le stage.

Projet de Master

C'est le professeur IC qui supervise le PDM qui est responsable de l'évaluation.
(Se référer aux [directives](#) sur le PDM)

▶ **MARCHE A SUIVRE**

Chaque étudiant est responsable de trouver un stage, néanmoins les sections aident dans cette démarche en mettant à disposition le portail des stages avec un grand nombre de propositions.

Les sections disposent d'une bourse aux stages qui compte environ 3'000 contacts dans des entreprises du monde entier.

En aucun cas, les sections sont responsables de trouver une place de stage aux étudiants.

Par le biais de cette bourse, chaque semestre, les sections mettent à disposition des étudiants des propositions de stage.

Si l'étudiant trouve lui-même son stage sans passer par le portail des stages, il/elle doit impérativement valider le contenu du stage en envoyant un email à l'assistant-e du programme des stages.

Stages courts et longs

- Remplir la convention de stage et la soumettre au bureau des stages signée avant le début du stage.

Projet de Master

- Remplir le formulaire « Registration Form » (*en anglais uniquement*) et le soumettre à la section concernée pour validation du sujet du projet de master.
- Après approbation du PDM par la section, l'étudiant peut contacter un professeur IC pour superviser le projet.
- Une fois que l'étudiant a un superviseur IC, il doit remplir la deuxième partie du formulaire « Registration » et le soumettre à la section concernée.

Une séance d'information est organisée au début du semestre afin de donner toutes les informations nécessaires sur les délais et les modalités d'inscription.

CONVENTION DE STAGE

La convention de stage précise les engagements et les responsabilités de l'EPFL, de l'entreprise et de l'étudiant.

Cette convention doit être signée par les trois parties concernées.